



Message d'information ROUILLE COURBEUSE DES PINS

Contexte :

Depuis le début du printemps 2024, des pousses en crosse voire des dessèchements de pousses sont observés sur de jeunes plantations et régénérations naturelles de pins maritimes dans les départements de la Gironde, Charente et Dordogne ainsi que dans la région Centre Val de Loire. Jusqu'à 100% des plants d'une parcelle peuvent être atteints. Ces déformations sont symptomatiques de la [rouille courbeuse du pin](#) causée par le champignon *Melampsora pinitorqua* qui se développe sur les pins maritimes qui sont ses hôtes principaux et le tremble et le peuplier blanc ses hôtes alternants.

L'infection des pousses de pin intervient en cours d'élongation au printemps entraînant une courbure caractéristique en « S ». Elle peut conduire à un dessèchement complet des pousses à partir du point d'infection si la totalité de la circonférence du rameau est atteinte. Généralement, l'infection ne conduit pas à la mortalité du plant qui reprend sa croissance. Seules des attaques sévères et répétées sont susceptibles d'induire des incidents de conformation des pins et un port buissonnant et possiblement entrainer la mort des très jeunes plants.

L'infection des trembles et peupliers intervient dans le courant l'été. Les feuilles infectées tombées au sol à l'automne constituent un réservoir d'inoculum permettant l'infection des pins au printemps suivant. Les spores peuvent être disséminées par le vent sur de longues distances.

La recrudescence de la maladie cette année peut s'expliquer par les conditions climatiques très humides de l'hiver 2023 et du printemps 2024 favorables à la dissémination et à l'infection de la maladie. En favorisant la vigueur des plants, les précipitations ont également favorisé les attaques. L'enrichissement minéral des sols et la mise en lumière des parcelles consécutivement aux incendies de 2022, ont, en outre, favorisé l'émergence de trembles dans de nombreuses parcelles.

Recommandations :

Les jeunes pins maritimes de moins de 2m de hauteur sont particulièrement sensibles à la maladie. Par contre, le pin laricio présente une sensibilité moindre et le pin taeda est résistant.

Pour réduire la pression de la maladie, il est recommandé l'élimination des trembles dans les parcelles concernées avant leur contamination par les pins et avant la chute des feuilles.

Dans le cas de situation considérée à risque élevé au printemps 2025, la protection des plantations de pin maritime de moins de 3m pourra être envisagée par application d'un produit phytopharmaceutique fongicide disposant d'une autorisation de mise sur le marché visant un usage pour lutter contre la rouille sur arbres et arbustes. Le site [ephy anses](#) donne la liste des produits autorisés ainsi que les conditions d'emploi, en général au printemps au moment de l'élongation de la pousse des pins.

Peu ou pas de données technico-économiques sur leur mise en œuvre (faisabilité, coût et efficacité) sont disponibles pour ce type de pratique phytosanitaire peu usuelle en milieu forestier. Des expérimentations conduites sur pins sylvestres dans les années 90 tendent à indiquer qu'une seule application préventive au stade B2 (bourgeon en cours d'élongation) assure une bonne maîtrise de la maladie. Le recours aux produits phytopharmaceutiques ne peut s'envisager que sous réserve du strict respect de la réglementation en vigueur et uniquement par des opérateurs disposant du certiphyto ou des entreprises agréées pour ce type de prestation.

Un suivi renforcé des plantations atteintes est préconisé pour assurer la surveillance de la reprise des plants sachant que sur la base des données pluri-annuelles du DSF les mortalités de plants du fait de la rouille courbeuse sont rarissimes.

En cas de doute, contacter le [correspondant observateur du DSF](#) de votre secteur pour confirmation du diagnostic, compte tenu des risques de confusion existant avec d'autres problèmes phytosanitaires sanitaires (*Diplodia sapinea*, tordeuse des pousses...).



Figure 1 : signalements de rouille courbeuse en France du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2024 (base DSF)

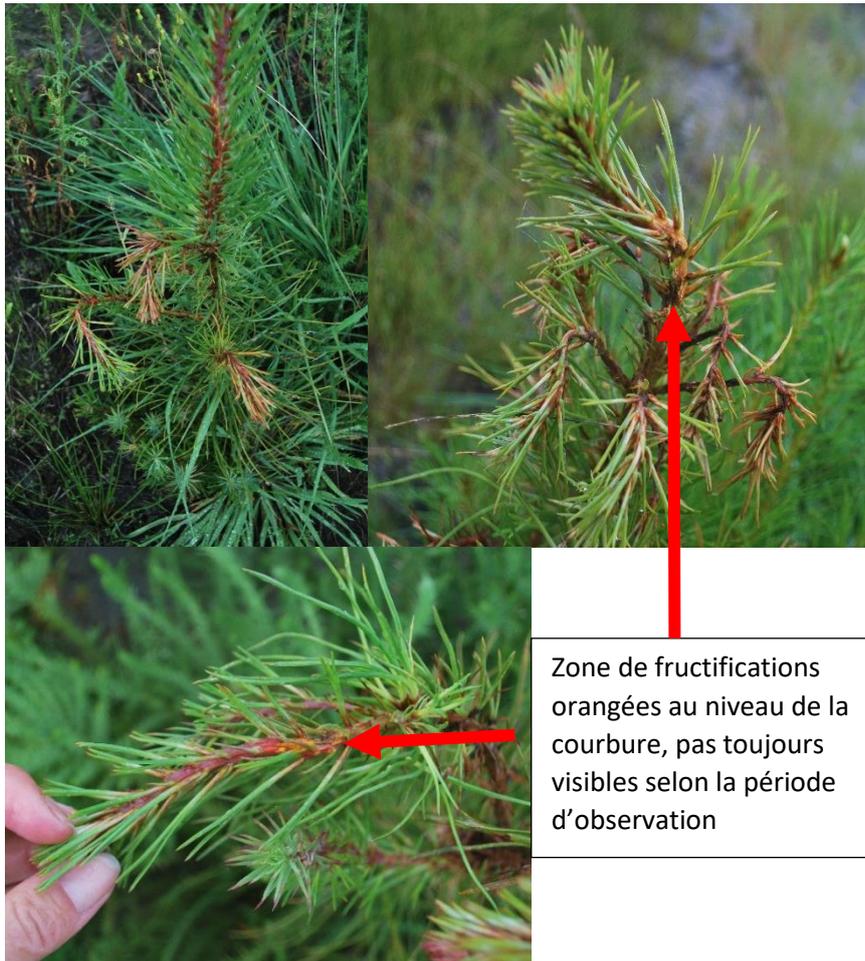


Figure 2 : symptômes de rouille courbeuse

Zone de fructifications orangées au niveau de la courbure, pas toujours visibles selon la période d'observation